



Commune de 7620 BRUNEAUT

11, rue Wibault Bouchart
7620 BRUNEAUT

Agent traitant : Nathalie Bauduin – 069.36.29.60 – nathalie.bauduin@commune-brunehaut.be

Note de synthèse

1. Information(s) diverse(s) – Communication

2. Compte 2023 des Fabriques d’Eglises de Guignies-Velvain, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, Wez – Décisions

Le Collège communal propose à l’assemblée d’approuver les comptes 2023 des Fabriques d’Eglises suivantes et qui présentent un résultat :

- Guignies-Velvain : -2.789,45 € (Avis favorable du Directeur financier)
- Hollain : **4.838,27 €* (Avis favorable du Directeur financier)**
- Howardries : 1.696,11 € (Avis favorable du Directeur financier)
- Jollain-Merlin : 2.753,86 € (Avis favorable du Directeur financier)
- Wez-Velvain : 4.340,87 € (Avis favorable du Directeur financier)

****Modification***

3. Acquisition amiable d’immeuble visé par un arrêté d’expropriation sis Chemin de Bléharies à 7623 Rongy – Rectification de la décision du 13.11.2023 – Décision

Le Collège communal propose à l’assemblée :

- d’opérer l’acquisition à l’amiable aux conditions énoncées à un montant de 309.000€ (trois cent neuf mille euros) ce montant comprend l’acquisition du terrain de 300.000€ et 9.000€ d’indemnités de emploi et d’intérêt d’attente;
- de ne pas recourir à l’acquisition par adjudication publique ;
- de dispenser l’Administration générale de la Documentation patrimoniale de prendre inscription d’office lors de la transcription de l’acte de vente ;
- de donner pouvoir au fonctionnaire instrumentant, XXX, SPW Finances, Département des Comité d’acquisition, Direction du Comité d’acquisition de MONS à l’effet de la représenter à l’acter de vente et de le signer valablement pour elle.

4. Requalification du cœur de village de Rongy 2022-2026 – Modifications du cahier des charges – Décision

Le Collège communal propose à l’assemblée :

- d’approuver le cahier des charges N° 22.022 du marché “Requalification du cœur de Village de Rongy 2022-2026”, établi par l’auteur de projet, le bureau d’Architectes Luc Moulin et associés, rue du Progrès 31 à 7503 Foyennes modifié suite aux remarques de la tutelle. Le montant estimé (aucune modification) s’élève à € 569.309,80 hors TVA ou € 688.864,86, 21% TVA comprise.
- de compléter, d’approuver et d’envoyer l’avis de marché au niveau national.

Cette dépense sera financée par le crédit inscrit à la modification budgétaire extraordinaire 2024.

5. Prime communale d'aide à l'achat/installation de dispositifs individuels de lutte contre les inondations dite prime "Anti-inondation" et règlement – Années 2024 et 2025 -Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- de valider le principe d'une prime communale d'aide à l'acquisition de dispositifs individuels de lutte contre les inondations au budget "Ordinaire" 2024 de la modification budgétaire numéro 1 sous réserve d'approbation par la Tutelle;
- de valider le formulaire de demande de prime ;
- de valider le règlement ;
- de fixer la proposition suivante à soumettre au conseil communal : une prime communale à la hauteur de 80% de l'investissement avec un maximum de 1000 € par bâtiment tous les 10 ans (sous réserve de respecter les conditions d'éligibilité reprises dans le règlement annexé) ;
- d'instaurer cette prime communale dite « Anti-inondations » à partir du 1er juillet 2024.

6. Prime communale d'aide à l'acquisition de langes lavables pour enfant de 0 à 2 ans et demi et règlement – Années 2024 et 2025 – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

- de valider le principe d'une prime communale d'aide à l'acquisition de langes lavables à inscrire au budget "Ordinaire" 2024 de la modification budgétaire numéro 1 sous réserve d'approbation par la Tutelle ;
- de valider le formulaire de demande de prime ;
- de valider le règlement ;
- de fixer la proposition suivante à soumettre au conseil communal : une prime communale à la hauteur de 100% de l'investissement avec un maximum de 100 € par enfant de 0 à 2 ans et demi en date de la demande ;
- d'instaurer cette prime communale d'aide à l'acquisition de langes lavables à partir du 1er juin 2024.

7. Règlement complémentaire sur le roulage – Wez – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée :

Dans la rue de la Sucrerie à Wez, une zone de stationnement à durée limitée de 30 minutes du vendredi 18h00 au dimanche 22h00, est établie le long du n°3.

La mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a, complété par un panneau additionnel sur lequel est reproduit un disque de stationnement et le temps de 30 minutes.

8. Enseignement – Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles communales – Approbation – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver le R.O.I.

9. Liste des emplois vacants – Emplois vacants prioritaires ouverts à la nomination et emplois non vacants ouverts aux prioritaires – Décision

Le Collège communal propose à l'assemblée d'arrêter la liste des emplois vacants au 15/04/2024 comme suit :

Emplois vacants prioritaires ouverts à la nomination :

- ° 6 périodes d'Institutrice Maternelle Immersion Néerlandaise.
- ° 13 périodes d'Institutrice Maternelle Immersion Néerlandaise.
- ° 1 emploi d'Instituteur(trice) Primaire Immersion Néerlandaise 24/24èmes.
- ° 1 emploi d'Instituteur(trice) Primaire 24/24èmes.
- ° 12 périodes d'Instituteur(trice) Primaire.

10. Procès-verbaux des séances des conseils communaux des 06.02.2024 et 25.03.2024 – Décisions

Le Collège communal propose à l'assemblée d'approuver les procès-verbaux des séances des 06.02.2024 et 25.03.2024.

HUIS CLOS

11. Ratifications de décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant – Décisions

12. Enseignement – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel –
Décision

13. Enseignement – Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire, à raison de 24/24èmes
à partir du 1er avril 2024 – Décision



La Directrice Générale,

Nathalie BAUDUIN
Nathalie BAUDUIN